



## **ATELIERS SUR LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS L'APPLICATION LOIS ET RÈGLEMENTS EN ZONE RIVERAINE ET DANS LA PLAINE INONDABLE**

### **LES PROBLÈMES RENCONTRÉS PAR LES MUNICIPALITÉS**

#### **SITUATION**

Lorsqu'on parle de cours d'eau dans la municipalité de L'Ange-Gardien on cite la rivière Du Lièvre qui sépare et sillonne le territoire de L'Ange-Gardien sur une distance de plus de 20 kilomètres. Le zonage en bordure de cette rivière est en proportions égales en zone agricole et résidentielle. La partie résidentielle est majoritairement constituée de villégiateurs, quoique cette situation tend à se modifier au fil des ans par une plus grande occupation de résidents permanents. On dénombre également plus de 40 petits lacs et de nombreux ruisseaux sur notre territoire qui sont généralement accessibles. Finalement on compte une association de propriétaires riverains au lac Donaldson.

#### **Problèmes rencontrés par la municipalité**

Nous pensons que les problèmes rencontrés dans la municipalité de L'Ange-Gardien ne sont pas uniques à notre municipalité et sont également rencontrés dans d'autres municipalités.

Les problèmes les plus souvent rencontrés dans notre municipalité sont le déboisement de la rive, l'enlèvement de la couverture végétale, l'engazonnement, les ouvrages (travaux de stabilisation de la berge) effectués le long des berges des cours d'eau et l'implantation de quais. Tous ces travaux combinés au peu de ressources disponibles dans la municipalité et dans les ministères

fait en sorte que ces travaux , dans la majorité des cas, sont effectués sans permis et ne respectent pas la réglementation. Plusieurs cours d'eau sont également situés dans des zones de mouvements de masse d'où l'importance de conserver intacte une bande de végétation le long des cours d'eau. La municipalité est donc confrontée à une situation de fait et inutile de vous dire que les procédures de correction sont longues , coûteuses et nécessitent beaucoup de temps de la part de nos fonctionnaires et de collaboration des citoyens. Force est de constater que l'on assiste, par ce précède, à une détérioration systématique des cours d'eau et de son habitat faunique.

**SOMMES NOUS D'ACCORD POUR DIRE QUE L'EAU EST UNE  
DES RESSOURCES LES PLUS IMPORTANTES AU MAINTIEN  
DE LA VIE ?**

***Nous devons donc intervenir avant de constater ces  
dommages. Comment pouvons-nous intervenir efficacement  
sur notre territoire considérant que nous manquons d'effectifs ?***

Un autre point qui s'ajoute aux problèmes rencontrés par la municipalité, c'est le nombre et la complexité de lois et règlements en vigueur. Je vous en nomme quelques-uns qui traitent de la protection des cours d'eau et de son habitat :

Loi sur la conservation et de la mise en valeur de la faune  
Loi sur les forêts  
Règlement sur les habitats fauniques  
Règlement des normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État  
Loi sur la qualité de l'environnement  
Loi sur l'aménagement et l'urbanisme  
Politique de protection des rives , du littoral et des plaines inondables  
Schéma d'aménagement de la MRC  
Règlements municipaux

**La complexité des lois et règlements ajoutés aux différents ministères impliqués constituent également un problème pour les acteurs locaux, qui dans l'application de ces normes ont toute la misère du monde à s'y**

retrouver. Nous comprenons que la gestion des cours d'eau n'est pas le domaine exclusif des municipalités mais nous devons dire que nous sommes les premiers intervenants.

En tant que premier intervenant du milieu je désire donc vous proposer les solutions suivantes:

**Sensibiliser davantage la population riveraine spécialement au printemps avant que les propriétaires riverains effectuent les travaux attenants à leurs propriétés.**

**Associer les différents intervenants (ministères, MRC, municipalités) dans les campagnes de sensibilisation. Les ministères doivent s'impliquer davantage auprès de la population.**

**Faire paraître dans les différents médias et au moment opportun l'information pertinente sur la protection des cours d'eau.**

**Organiser des rencontres d'information publiques pour sensibiliser la population riveraine.**

**Encourager la création de regroupements et d'associations de citoyens en faveur de la protection des cours d'eau et travailler de concert avec ces organisations.**

**Regrouper en une seule publication un guide pratique simple contenant l'essentiel de la réglementation portant sur la protection des cours d'eau afin que les fonctionnaires municipaux, les associations et la population puissent comprendre et utiliser ce guide efficacement .**

Merci

  
Armand Renaud ,  
Maire